

VISA DE TRANSIT
DOCUMENTS NECESSAIRES

(LA DESCRIPTION DU DOCUMENT DOIT ÊTRE ENVOYÉE
AVEC UN PAQUET DOCUMENT)

VOS COORDONNEES

NOM:		NUMÉRO DE TÉLÉPHONE:	
EMAIL:			
ADRESSE DE LIVRAISON DE DOCUMENTS PRÊTS:			
DATE:		SIGNATURE:	

Pour l'établissement d'un visa de transit ordinaire à une entrée ou deux entrées, vous devez présenter :

1. Le passeport original, comportant au moins 2 pages vierges réservées aux visas, valable encore au moins 6 mois après la date d'expiration du visa ;
2. Le formulaire de demande de visa rempli sur le site visa.kdmid.ru, imprimé et signé par le demandeur en personne ;
 - Pour le choix du lieu de dépôt de vos documents, vous devez indiquer le Centre de visa où vous vous apprêtez à déposer les documents.
3. Une photographie couleur – veuillez vous reporter à la page Spécifications pour les photos d'identité ci-dessus.
4. Des titres de transports valables pour entrer et sortir de Fédération de Russie ;
5. Un visa d'entrée dans un État limitrophe de la Fédération de Russie sur l'itinéraire emprunté, un visa de l'État de destination, un passeport de cet État ou une demande motivée et les documents confirmant la nécessité de faire escale, sauf disposition contraire prévue dans un accord international. La délivrance d'un visa n'est pas nécessaire pour les ressortissants des pays ayant le droit de pénétrer sans visa dans un État limitrophe ou un État de destination conformément aux accords en vigueur entre eux ;
6. Selon votre cas, les documents suivants justifiant votre droit d'entrer dans les pays limitrophes de la Fédération de Russie sur votre itinéraire jusqu'au pays de destination inclus :
 - Un passeport valide ou une carte d'identité valide si vous êtes de nationalité d'un des pays visités (destination finale incluse)
 - Un visa valide pour les pays visités (destination finale incluse)
 - Un document imprimé d'un site officiel confirmant que vous n'avez pas besoin de visa pour un pays particulier
 - Une lettre de motivation écrite à l'ambassade de la Fédération de Russie en Belgique avec les détails de votre voyage si vous ne fournissez pas tous les documents énoncés ci-dessus.
7. Certificat d'assurance médicale, valable sur le territoire de la Fédération de Russie et couvrant toute la durée de validité du visa.

Remarque : la police d'assurance médicale doit comporter les éléments suivants :

- la date de signature du contrat ;
- le numéro de la police ;
- le nom complet de l'assuré(e) ;
- les coordonnées de l'assureur ;
- la police doit couvrir toute la durée du séjour en Russie en ce qui concerne tout les type de visas ;
- la liste des services médicaux et le rapatriement du corps en cas de décès;
- le montant minimum de la couverture doit être de 30 000 EUR ;
- le territoire de la couverture doit être Monde entier, Fédération de Russie ou Europe, y compris la Russie ;
- la signature de l'assureur.

Les polices d'assurance et les lettres-attestations ne comportant pas les éléments mentionnés ci-dessus ainsi que les formulaires standard portant le cachet de la compagnie d'assurance ne seront pas pris en compte.

8. Pour les retraités, les travailleurs indépendants, les entrepreneurs individuels, sans emploi et les étudiants -
Preuve de solvabilité - Compte bancaire / carte de crédit / débit indiquant les mouvements pour les 2 dernières semaines. Chaque personne doit avoir au moins 1000 EUR pour une semaine de séjour à sa disposition.
9. Pour les mineurs : un extrait d'une acte de naissance délivrée par la commune Belge (en anglais, français ou néerlandais).
10. Si le mineur est accompagné d'un seul parent
- o une copie de la carte d'identité ou d'un passeport de l'autre parent
 - o l'autorisation parentale (indiquant les dates de voyage) obtenu dans la commune Belge

OU

Si le mineur est accompagné d'une tierce personne :

- o une copie de la carte d'identité ou d'un passeport des deux parents ;
 - o leur autorisation parentale ;
 - o une preuve de solvabilité (un relevé bancaire des parents ou des tiers en présentant une copie de leur carte d'identité, 1 000 EUR pour un séjour d'une semaine) valable pour 2 semaines.
11. ; Si vous êtes ressortissant d'un pays autre que la Belgique ou d'un pays de l'Union Européenne (sauf l'Irlande, la Grande-Bretagne ou le Denmark) vous devez également fournir les documents suivants :
- o l'original et une copie d'un titre de séjour permanent en Belgique d'une validité de plus de 90 jours (non nécessaire si le demandeur est un ressortissant des pays Schengen ou États-Unis).

12. DOCUMENT SIGNÉ " SOLEMN DECLARATION " VOIR CI-DESSOUS

Remarque : l'ambassade de la Fédération de Russie dans le Royaume de Belgique peut exiger des documents supplémentaires avant de délivrer un visa, vous convoquer à un entretien ou prolonger le délai nécessaire à l'examen de votre demande de visa.

IMPORTANT : L'Ambassade de la Fédération de Russie en Belgique peut exiger des documents supplémentaires avant de délivrer un visa, vous convoquer à un entretien ou prolonger le délai nécessaire à l'examen de votre demande de visa.

Le paiement des droits consulaires et des frais de prestations de services peut s'effectuer directement auprès du Centre de visa.

Je confirme avoir fourni une demande de visa complète et avoir pris connaissance des délais minimums de traitement de ma demande et les accepte..

Date: _____

Signature: _____

SCHEDULE 1

SOLEMN DECLARATION*

I, holder of passport No, issued by, hereby undertake that I shall utilise my visit only for the purpose of which, Visa has been applied. I also declare that I am present in Belgium on the date of making this application and that all the information given by me here is true, accurate and complete.

I understand that my Visa application is being handled through VFS GLOBAL, service providers in Belgium appointed by Consulate General of Russia in Brussels, or the Russian Embassy in Brussels Belgium. I am aware that the grant or refusal of Visa is at the sole discretion of the Consulate General of Russia / Russian Embassy and VFS Global is not responsible for the same or for any delay in the receipt of the Visa.

The processing of my application including processing time is subject to the procedures and timescales of the Consulate General of Russia / Russian Embassy over which VFS Global has no control. I hereby agree to the VFS GLOBAL SERVICES Belgium, Terms and Conditions including Disclaimer and VFS Data Protection policy current at the date of my application.

I accept that application fees are not refundable and are payable even if a Visa is not granted. I accept that VFS Global limits its liability for replacement of lost passports or other travel documents, to refund of my application fee, and reimbursement of government fees in accordance with the VFS Global refund policy.

I am responsible for the accuracy of my application form, and I accept that if VFS Global checks my application form, it does not guarantee that it will find any errors, and does not verify information I have provided. I accept that VFS Global excludes all other liability in relation to my application and advice or information given to me, including for breach of contract or negligence. I acknowledge and agree that my application and associated data (personal even sensitive) will be processed in accordance with the VFS Data Protection Policy and that my data may be processed by an affiliated company which may be a part of the VFS group of companies or a subcontractor for VFS Global, and that such processing may take place by Russian Embassy / Consulate but subject to the same standards as apply in under the Belgian Law as currently effective and according to the type of data I submit to have my VISA issued. I also state that I fully understand the present text in English and all other documents referring to VFS group policies , Terms & Conditions etc. that were available for me to review and I dully accept.

Important Note: Suppression of facts or furnishing misleading/false information will result in denial of Visa without assigning any reason. Visa fee once tendered is non-refundable and subject to change without notice. After receipt of Visa ensure name, spellings, passport number, type and validity Visa is given correctly. Visa is valid from the next day of date of issue. It is advisable to make travel arrangements after obtaining appropriate Visa.

Submitted in, on [.....] [.....] 2018

.....
Sign & print name in block capitals

* TA commits to obtain a duly signed SOLEMN DECLARATION by each applicant